



Article | 03 mai 2024 Abonnés



Le Parlement européen approuve la création d'une carte européenne du handicap

Le Parlement a donné son feu vert à la mise en place d'une carte d'invalidité et d'une carte de stationnement pour les personnes en situation de handicap à l'échelle européenne. Le Conseil de l'UE doit désormais voter formellement le texte, puis les États membres devront mettre en œuvre la directive d'ici à 2028.

La carte européenne du handicap et la carte de stationnement pour les personnes en situation de handicap devraient, selon la vice-présidente de la Commission européenne, Věra Jourová, « faciliter la vie d'environ 87 millions de personnes et leur famille ».

Le 24 avril 2024, le Parlement européen a en effet donné son accord pour la mise en œuvre de ces cartes, en votant en faveur de la proposition de directive de la Commission européenne. En quoi consistent ces cartes ? Quand devront-elles être mises en place par les États membres ? Explications.

Projet pilote

Depuis 2017, l'Union européenne (UE) a mené un « *projet pilote de carte européenne du handicap* » dans huit pays visant à établir « *un système volontaire de reconnaissance mutuelle fondé sur un modèle européen unique de carte du handicap* ».

Les huit pays (Belgique, Finlande, Estonie, Italie, Chypre, Malte, Slovaquie, Roumanie, la France n'y a pas participé) ont expérimenté l' « *European Disability Card* » en associant la carte à un « *certain nombre d'avantages, principalement dans les domaines de la culture, des loisirs, des sports et des transports* » qu'ils étaient libres de choisir, explique le [service recherche du Parlement européen](#).

Deux cartes

D'après une étude réalisée par la Commission européenne en 2021, « *cette initiative a fait la preuve de son efficacité* ». Ainsi, le 6 septembre 2023, la Commission européenne, qui est chargée de proposer les textes législatifs européens (directives, règlements, décisions) a présenté une [proposition de directive](#) pour généraliser le dispositif de la carte européenne du handicap et améliorer la carte européenne de stationnement. Cela s'inscrit par ailleurs dans [la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030](#).

Les deux cartes visent ainsi à « *garantir aux personnes handicapées un accès égal à des conditions préférentielles, comme des droits d'entrée réduits ou nuls, un accès prioritaire et des places de stationnement réservé* », explique le [communiqué du Parlement](#).

Carte européenne d'invalidité

La carte européenne d'invalidité permettra aux personnes titulaires, à leurs accompagnants et aux animaux d'assistance « *d'accéder aux mêmes conditions ou presque que les titulaires de ces cartes à l'échelle nationale* » dans le pays où elles voyagent.

Les personnes handicapées auront par exemple accès aux traitements préférentiels (entrée gratuite, accès prioritaire, tarif réduit, aides à la mobilité, etc.) pour « *les transports, les activités culturelles, les musées et les centres sportifs et de loisirs* ».

Cette carte viendra compléter les cartes nationales du handicap, sans les remplacer.

Carte de stationnement améliorée

Il existe déjà une carte européenne de stationnement, mais celle-ci n'est pas toujours reconnue dans les États membres, notamment à cause des différents formats utilisés par les pays. À des fins d'uniformisation, une « *version améliorée de la carte européenne de stationnement dans un format européen commun* » viendra remplacer les cartes nationales, [explique le Conseil de l'UE](#).

La carte européenne de stationnement « *garantira l'utilisation des places de stationnement et des installations réservées aux personnes handicapées dans tous les pays de l'UE* » où elles voyagent, [note la Commission européenne](#).

Délivrance

La carte européenne d'invalidité sera délivrée et renouvelée gratuitement, sauf si elle est perdue ou endommagée.

Quant à la carte européenne de stationnement, les pays pourront décider de facturer des frais administratifs pour la délivrance ou le renouvellement de la carte.

Les deux cartes se présenteront en format physique, et numérique lorsque cela est possible. Les organisations qui représentent les personnes handicapées « *seront associées à la mise en œuvre et à l'évaluation* » des deux cartes, souligne **le Conseil**.

Prochaines étapes

Approuvé par le Parlement européen, le texte doit maintenant être voté par le Conseil de l'UE, deuxième organe législatif de l'Union, qui est composé de ministres des États membres.

Deux scénarios possibles (l'un probable et l'autre moins probable) :

- la directive est adoptée par le Conseil de l'UE. Le texte sera ensuite publié au *Journal officiel* de l'UE et entrera en vigueur à une date déterminée.
- la directive n'est pas adoptée par le Conseil, et sera dans ce cas renvoyée en deuxième lecture au Parlement. Sachant que **les élections européennes** approchent, l'adoption de la directive pourrait être retardée (scénario peu probable, puisque le texte a déjà fait l'objet de négociations et **d'un accord provisoire** entre le Conseil et le Parlement).

Période transitoire

En cas d'adoption par le Conseil, les États membres auront un délai de deux ans et demi (30 mois) à compter de l'entrée en vigueur de la directive pour adapter leur législation nationale, et jusqu'à trois ans et demi (42 mois) pour mettre en œuvre la directive.

Ce qui signifie que si la directive est adoptée et entre en vigueur cette année, les gouvernements nationaux devront adapter leur propre législation pour atteindre les objectifs fixés d'ici à 2028.

Extension aux ressortissants de pays tiers à l'UE

Le Parlement européen a aussi adopté l'accord qui étend l'accès aux cartes européennes d'invalidité et de stationnement aux ressortissants de pays tiers qui résident légalement dans l'UE, y compris les demandeurs d'asile et les apatrides, ainsi qu'à leurs accompagnants, quelle que soit leur nationalité.

À lire également :

- **L'action de l'UE "a eu peu d'effets concrets" sur les personnes handicapées**
- **Droits des personnes handicapées : le Conseil de l'Europe épingle la France**
- **Élections européennes : contre la pauvreté, les propositions d'ATD Quart-monde**

 **Marine DERQUENNE**

SOURCES

- **Texte adopté**
- **Extension aux ressortissants hors UE**
- **Communiqué du Parlement européen**